

réduction du parcours des trains à partir du 10.1.41 (demande des autorités d'occupation) et nécessité d'économiser le charbon.-

note de la W.V.D. à la S.N.C.F.		30.12.40			
	(s)	C.A.	8. 1.41	4	II 1°
lettre du C. du G. à la S.N.C.F.			8. 1.41		
lettre S.N.C.F. au M.T.P.			8. 1.41		
lettre S.N.C.F. à la W.V.D. de Paris			10. 1.41		
lettre S.N.C.F. à la W.V.D. de Paris			10. 1.41		
dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.			14. 1.41		
	(s)	C.A.	15. 1.41	1	-
	(s)	C.A.	15. 1.41	7	II 1°
lettre S.N.C.F. au M.T.P.			17. 1.41		
dépêche au M.T.P.			21. 1.41		
lettre S.N.C.F. au M.T.P.			25. 1.41		
		C.A.	29. 1.41	16	Q.d. (a)

V. D.2610: Etat des stocks de combustibles du fait de la guerre (Années 1940,41,etc..)

V. D.1123 : Suppression du chauffage lorsque la température passe + 5 (économies)

Ministère des Travaux Publics
Le 29 Janvier 1941

Questions diverses

a) Réduction de la taxe
des Travaux Publics

Par M. [Nom]

M. LE MINISTRE - M. le Secrétaire d'Etat vient de
recevoir une lettre sur les propositions que vous lui avez soumi-
ses tendant à réduire à nouveau les tarifs-voies. Cette
nouvelle réduction, jointe à celle qui a été réalisée le 15 jan-
vier dernier, représentera un abaissement de 70 % sur l'ensemble
des tarifs-voies, soit 21.000 francs annuels, ce qui sera pro-
cessif une économie mensuelle de 1.750 francs de l'ordre de
votre budget.

Nous avions envisagé d'appliquer cette mesure à com-
pter du 15 janvier, mais l'accord du Secrétaire d'Etat nous est
parvenu trop tard pour que nous puissions le faire. La nouvelle
réduction des tarifs-voies de trains-voies n'entrera en vigueur
que le 15 février 1941.

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 29 janvier 1941

Questions diverses

a) Réduction du parcours
des trains de voyageurs.

Pas de P.V.

STENO p. 16

M. LE PRÉSIDENT - M. le Secrétaire d'Etat vient de donner son accord sur les propositions que nous lui avons soumi-
ses tendant à réduire à nouveau nos parcours-voyageurs. Cette
nouvelle réduction, jointe à celle qui a été réalisée le 15 jan-
vier dernier, représentera un abattement de 30 % sur l'ensemble
des trains-voyageurs, soit 31.000 km environ, ce qui nous pro-
curera une économie mensuelle de combustibles de l'ordre de
23.000 tonnes.

Nous avions envisagé d'appliquer cette mesure à comp-
ter du 27 janvier, mais l'accord du Secrétaire d'Etat nous est
parvenu trop tard pour que nous puissions le faire. La nouvelle
réduction des parcours de trains-voyageurs n'entrera en vigueur
que le 3 février 1941.

nr.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D. 11150/17

25 janvier 1941

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre D.G.T. Service Technique, 4ème Bureau, du 21 courant par laquelle vous voulez bien approuver le principe d'une réduction supplémentaire du Service Voyageurs, à réaliser le 27 janvier, sous réserve que vous soit adressé avant exécution le projet détaillé des suppressions de trains envisagées.

En raison du court délai qui nous est imparti, les réductions envisagées ne pourront avoir lieu qu'à la date du 3 février 1941, sauf objection des W.V.D. intéressées - que je saisis également - en ce qui concerne la zone occupée.

Par ailleurs, j'ai fait remettre à M. FAVIERE, Inspecteur Général des Transports, Chef du Service Technique à la Direction Générale des Transports, le 23 janvier au soir, la liste détaillée des trains à rendre facultatifs, après en avoir exclu, suivant vos directives, les trains express assurant des grandes relations.

M. FAVIERE, en votre nom, a bien voulu approuver ces suppressions qui, y compris l'étape réalisée au 15 janvier, s'élèvent à 23.300 kilomètres environ, correspondant à une économie journalière de 530 tonnes de charbon environ.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,
Signé : FOURNIER.

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-

Secrétariat
du
Conseil d'Administration

88, rue Saint-Lazare, 88
PARIS IX^e

LETTRES RECUES ET EXPEDIEES

Un exemplaire est adressé à tous les
Membres du Conseil d'Administration

le 24/1/41

1104
SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Direction Générale
des Transports

Service Technique

4ème Bureau - S.N.C.F.

Paris, le 21 janvier 1941

Suppressions de trains à dater
du 27 janvier 1941

Le Secrétaire d'Etat aux Communications
à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la
S.N.C.F.

Par lettre du 17 janvier, vous m'informez que la diminu-
tion de vos stocks de combustibles vous a conduits à prévoir
une nouvelle réduction du service voyageurs portant sur
17.650 km de trains et qui serait appliquée dès le 27 janvier.

J'ai l'honneur de vous donner mon accord de principe sur
cette mesure qu'imposent les circonstances.

Mais, malgré le caractère d'urgence de ces suppressions,
je tiens expressément à ce qu'elles soient soumises à mon appro-
bation avant toute exécution.

Vous voudrez bien, en conséquence, m'adresser dans le
plus bref délai le projet détaillé des suppressions de trains
envisagées.

La mise en vigueur ne devra intervenir qu'après approba-
tion.

Le Secrétaire d'Etat,
P. le Directeur Général des Transports et p.o.
Le Chef du Service Economique,

(s) BLEYS.

Secrétariat
du
Conseil d'Administration

88, rue Saint-Lazare, 88
PARIS IX^e

LETTRES RECUES ET EXPEDIEES

Un exemplaire est adressé à tous les
Membres du Conseil d'Administration

1161

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

11150-17

Paris, le 17 janvier 1941.

Monsieur le Ministre,

En raison de la situation critique de notre stock de combustibles, nous avons appliqué le 15 janvier 1941, avec votre accord et celui des W.V.D. PARIS et BRUXELLES intéressées, une réduction modérée des trains de voyageurs (13.350 km sur 189.000) dont nous attendons une économie mensuelle de 9000 tonnes de charbon.

Nos stocks de combustibles continuant à baisser dangereusement à la suite de l'insuffisance prolongée de nos attributions mensuelles, nous nous trouvons dans l'obligation d'appliquer, à la date du 27 janvier - et avant d'en arriver à des mesures restrictives touchant à l'acceptation au transport des marchandises - une nouvelle réduction plus importante qui comportera la suppression supplémentaire de 17.650 km de trains de voyageurs.

L'ensemble des 2 étapes du 15 janvier et du 27 janvier représentera environ 31.000 km trains supprimés et nous procurera une économie mensuelle de charbon de l'ordre de 23.000 tonnes.

Cette économie peut paraître minime en regard des sérieux inconvénients que va provoquer la suppression de nombreux trains de voyageurs (difficultés accrues des voyages, péjoration de transports de poste, de journaux, de marée, de denrées, etc...)

Mais, si minime soit-elle, nous ne pouvons faire autrement que de la réaliser, afin de réserver toutes nos ressources, et aussi longtemps que possible, au transport de denrées et de marchandises indispensables à la vie du pays.

Je vous prie de me faire connaître d'urgence, par message, si vous êtes d'accord sur l'application à partir du 27 janvier,

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.

.....

de cette réduction supplémentaire du trafic voyageurs.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil
d'Administration,

signé: FOURNIER.

Il va de soi que cette diminution des parcours de trains voyageurs ne peut être considérée comme apportant une solution réelle à l'insuffisance de nos approvisionnements en combustibles : l'économie mensuelle comme il est indiqué ci-dessus se limite à 23.000 tonnes au regard d'une consommation globale d'environ 740.000 tonnes par mois.

signé: FOURNIER.

15 janvier 1941

1104

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 15 janvier 1941

QU. II - Comptes rendus

Réduction des parcours voyageurs

(s)

P.V. COURT

Après échange de vues auquel prennent part notamment M. LE PRESIDENT, M. BOUTET, M. LE BESNERAIS & M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT, le Conseil décide de porter à la connaissance de M. le Secrétaire d'Etat que, compte tenu de l'aggravation ainsi constatée, la S.N.C.F. se trouve dans l'obligation de porter à 20 %, à compter du 27 janvier 1941, la réduction des parcours de trains de voyageurs.

STENO p. 7

M. LE BESNERAIS

Nous devons donc prendre de nouvelles décisions de restrictions de parcours. M. le Secrétaire d'Etat aux Communications ne veut pas qu'on réduise le trafic marchandises; je crois, en effet, que c'est la dernière chose à faire. Mais la réduction de 7% sur les parcours voyageurs, qui est entrée en vigueur aujourd'hui, ne nous procurera qu'une économie journalière de 250 à 300 tonnes. Aussi avons-nous préparé un programme qui, en portant la réduction des parcours voyageurs à 18 ou 20%, permettra d'économiser 750 à 800 tonnes par jour. Je vous propose de demander au Secrétaire d'Etat que cette nouvelle réduction soit appliquée à partir du 27 janvier prochain.

Sans doute, l'économie de consommation ne sera pas considérable. Elle représente, néanmoins, 4 à 5% de notre consommation

totale. D'autre part, il faut absolument, au moment où l'on diminue toutes les attributions de charbon, que la S.N.C.F. réduise également sa consommation.

M. LE PRESIDENT.- Cette mesure n'a qu'un inconvénient, c'est que le trafic voyageurs ne représente qu'une faible proportion de nos transports. Nous n'arriverons à économiser que 7 à 800 tonnes sur une consommation journalière de 23.000 tonnes.

M. LE PRESIDENT.- Nous ne trouverons jamais la solution en agissant seulement sur le trafic voyageurs. Ce trafic ne représente en tout que 20% de notre consommation. La suppression même totale de tous les transports voyageurs n'apporterait encore qu'une amélioration de 20%.

M. FREDAULT.- Il ne faut pas laisser croire que le fait de porter à 20% la réduction des parcours des trains de voyageurs serait susceptible de régler la question.

..... M. LE BESNERAIS - Je vais faire mettre au point ce programme de réduction de 20 % du trafic voyageurs.

M. LE PRESIDENT - Le Conseil est d'accord. J'écrirai une fois de plus au Secrétaire d'Etat aux Communications, en précisant que cette réduction n'apporte pas de solution définitive au problème, mais qu'elle ne doit pas être négligée pour autant.

15 janvier 1941

1104

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 15 janvier 1941

a) Réduction des parcours des
trains voyageurs.

Pas de P.V.

STENO p. 1

M. LE PRESIDENT. - Le Conseil avait décidé, dans sa dernière séance, en raison de la diminution du stock de combustibles, de procéder à une réduction de l'ordre de 7 % des parcours des trains voyageurs. Vous avez reçu copie de la correspondance échangée à cet égard avec le Secrétaire d'Etat aux Communications. Celui-ci a été saisi de la question le 8 janvier, c'est-à-dire aussitôt après votre séance. Il a approuvé nos propositions le jour même, en indiquant qu'il était d'accord sur une réduction temporaire de 7 % des parcours voyageurs, aussi bien dans la zone libre que dans la zone occupée, mais que, par contre, il était hostile à toute réduction des transports marchandises.

D'autre part, vous avez reçu copie de la lettre du 9 janvier, par laquelle, conformément également à la décision prise par le Conseil, j'ai demandé au Secrétaire d'Etat que, à concurrence de nos attributions mensuelles et ^{tant} ~~plus~~ que le stock ne sera pas remonté à 30 jours, les transports de charbon afférents à nos besoins soient assurés par priorité absolue au titre de "transports essentiels et urgents pour l'exploitation du chemin de fer".

SECRETARIAT d'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Paris, le 14 janvier 1941

Direction Générale
des Transports

Service Technique

4ème Bureau

C O P I E

Société Nationale
des Chemins de fer

Réduction temporaire
des parcours voyageurs

Le Secrétaire d'Etat aux Communications

À Monsieur le Président du Conseil
d'Administration de la Société Nationale
des Chemins de fer français

41

Par lettre D-11.150/17 du 8 janvier, vous avez
soumis à mon approbation une réduction, à partir du 15
janvier 1941, de 13.350 km (soit de 7 %) des parcours-
voyageurs.

Après examen par mes Services et étant donné
les motifs impérieux qui imposent une telle réduction,
je donne mon accord aux mesures envisagées dans votre
lettre.

Pour le Ministre et par autorisation
Le Conseiller d'Etat,
Directeur Général des Chemins de fer
et des Transports,

Signé : René CLAUDON

OBJET : Réduction des parcours
voyageurs au 15 janvier.-

10 janvier 1941

W 1306

D. 11150/17

Wehrmacht Verkehrs Direktion,
Paris, rue de Berri, 29

En réponse à votre lettre 31/31 H/B 1 du 30 décembre 1940, et en exécution des mesures prévues au cours d'une entrevue avec vos Représentants, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous effectuerons, à partir du 15 janvier 1941, en zone occupée, une réduction de nos parcours de trains de voyageurs de l'ordre de 7 % : ceci représente par jour environ :

6000 kilomètres-trains pour la W.V.D. PARIS
2300 kilomètres-trains pour la W.V.D. BRUXELLES

Nous demandons à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications l'autorisation de faire la même réduction de 7 % environ des parcours voyageurs en zone non occupée.

Nous vous adressons ci-joint la liste des trains intéressant la W.V.D. PARIS dont la circulation sera supprimée ou limitée.

En outre, en vue d'économiser du charbon, nous donnons des instructions, comme convenu, pour remplacer 2000 km de trains-vapeur par 2000 km d'autorails, ce qui portera le parcours total des autorails à 3000 km par jour environ sur le territoire de la W.V.D. PARIS.

Enfin, nous prenons note des accords réalisés au cours de cette entrevue au sujet du décompte des kilomètres-trains effectués pour les besoins français.

Pour répondre à la même préoccupation d'économiser du charbon, nous vous demandons de ne mettre en marche qu'à partir d'une date plus éloignée (5 mai 1941 par exemple au lieu du 1er février prévu) les nouveaux trains :

- 101 - 106 entre NANCY et STRASBOURG
- D 137 - D 138 entre PARIS et STRASBOURG

qui ne paraissent pas justifiés par le trafic actuel.

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS.

Réductions de parcours prévues sur la W.V.D. PARIS
pour le 15 janvier 1941

- Tableau Récapitulatif -

EST	606 km
NORD	1.117 km
OUEST	2.573 km
SUD-OUEST	910 km
SUD-EST	686 km

TOTAL S.N.C.F. 5.892 km par jour.

Réductions de parcours prévues sur la W.V.D. PARIS
pour le 15 janvier 1941

REGION DU NORD -

a) Trains à rendre facultatifs tous les jours

3480 - 3481	PARIS-St-JUST	158 km
3453 - 3456	MONTIDIDIER-CHAULNES	82 km
1173 - 1176	COMPIEGNE-AMIENS	72 km
1220 - 1201	AMIENS-ROUEN R.D.	226 km
519	SURVILLIERS-CREIL	21 km
509 - 55	SURVILLIERS-CREIL	42 km
422 - 421	PARIS-MONTSOULT-MAFFLIERS	24 km
441 - 444	PARIS-ECOUEN	18 km
612 - 645	PONTOISE-BEAUMONT	33 km
625 - 654	PARIS-PONTOISE	29 km
949 - 950	CREIL-BEAUMONT	42 km

Total du a)

769 km

b) Trains rendus facultatifs les D.F.

53 - 58	CREIL-St-JUST-en-CHAUSSEE	8 km
1256 - 1263	AMIENS - TERGNIER	23 km
1204 - 1215	AMIENS - ROUEN-R.D.	32 km
217 - 216	PARIS-SOISSONS	26 km
1005 - 1006	CREIL - BEAUVAIS	11 km

Total du b)

100 km

Total des réductions sur la Région du Nord 869 km

Il convient d'ajouter à ce chiffre 248 km du fait que
l'exploitation des navettes MONTSOULT - LUZARCHES a été re-
prise par autorails. Le total pour la W.V.D. PARIS est donc
de 1117 km

Réductions de parcours prévues sur la W.V.D. PARIS
pour le 15 janvier 1941

REGION DE L'EST -

a) Trains à rendre facultatifs tous les jours

LTR - RTL (LAON) QUIGNICOURT - REIMS

42 km

b) Trains à rendre facultatifs les D.F.

130 - 141	EPERNAY - CHALONS	8 km
129 - 132	CHALONS-REVIGNY (BAR-le-DUC)	18 km
W 221-222	MEAUX - CROUY	7 km
265 - 268	SOISSONS-REIMS	16 km
1056 - 1053	CHALON-CHAUMONT	38 km
1091 - 1092	St-DIZIER - DOULEVANT	11 km
454 - 457	PARIS-TROYES	48 km
460 - 455	TROYES-CHAUMONT	28 km
463 - 468	CHAUMONT-LANGRES (CHALINDREY)	10 km
2430 - 2437	PARIS-COULOMMIERS	20 km
3227 - 3237	LONGUEVILLE - PROVINS	2 km
3230 - 3240	PROVINS - LONGUEVILLE	2 km
1322 - 1323	AY-REIMS	8 km
2153 - 2154	NUITS-sous-RAVIERES-CHATILLON	10 km
2657 - 2660	St-FLORENTIN - TROYES	16 km

Total du b)

243 km

c) Trains à rendre facultatifs les D.L. Mer. V.

231 - 232	MEAUX-LIZY	19 km
242 - 241	RETHEL - AMAGNE	7 km
1015 - 1018	REIMS - CHALONS	64 km
3264 - 3265	SEZANNE - EPERNAY	68 km
3261 - 3262	CHALINDREY-IS-sur-TILLE	38 km
2653 - 2662	TROYES-CHALONS	81 km
1985 - 1986	VITRY-le-FRANCOIS-BRIENNE	44 km

Total du c)

321 km

Total des réductions sur la Région de l'Est

606 km

Réductions de parcours prévues sur la W.V.D. PARIS
pour le 15 janvier 1941

REGION DU SUD-OUEST -

Trains rendus facultatifs tous les jours :

903-904	DAX - ORTHEZ (TARBES)	88 km
380	ORLEANS - TOURS	115 km
392-399	TOURS - POITIERS assuré par automotrice	101 km
398	TOURS - POITIERS remplacé par une automotrice	50 km
412-403	(automotrice) POITIERS - ANGOULEME	113 km
432	ANGOULEME - BORDEAUX	133 km
847-850	BORDEAUX - LESPARRÉ	132 km
460-461	BAYONNE - HENDAYE	82 km
3545-3552	PAU - ORTHEZ	80 km
3655-3662	PUYOO - SALIES	16 km

Total des réductions sur la Région
du Sud-Ouest 910 km

Réductions de parcours prévues sur la W.V.D. PARIS
pour le 15 janvier 1941

REGION DU SUD-EST -

Trains rendus facultatifs tous les jours :

831-832	DIJON - AUXONNE	64 km
1051/1052 - 1055/1054	DIJON - NEVERS - MOULIN	556 km
1 navette entre	CORBAIL - LE FERTE ALAIS	40 km
1 navette entre	CHAGNY et CHALON-sur-SAONE	32 km

Total des réductions de la Région du Sud-Est 686 km

Réductions de parcours prévues sur la W.V.D. PARIS
pour le 15 janvier 1941

REGION DE L'OUEST -

a) Trains à rendre facultatifs tous les jours

1335 (sem.)	1326 (sem)	MANTES-GASS. ^t -EVREUX Emb ^t	86 km
1743 (tri-heb)	1748 (tri-heb)	ANGERS-NANTES	84 km
8059-8071-8091-8107)			
8145-8165-8181-8159)			
8297-8072-8092-8108)	PARIS-INVALIDES-VERSAILLES R.G.	318 km	
8126-8164-8186-8208)			
8224-8306)			
8815-8825-8833-8841)			
8857-8865-8873-8881)			
8927-8822-8830-8838)	PARIS-MONTFARNASSE-VERSAILLES Ch.	297 km	
8846-8862-8870-8876)			
8886-8932)			
6561-6569-6577-6665)			
6673-6654-6572-6580)			
6686-6688-6676 (t.lm.j))			
6675-6641-6649-6741)	PARIS-St-LAZARE - RUEIL	152 km	
6516-6588-6644-6652)			
6732 (sem)-6553-6681)			
6757-6556-6684-6752)			
6776-(les d. et f.))			

b) Trains à rendre facultatifs les dimanches et fêtes

1 C, 2 C	VERSAILLES-CHANTIERS - JUVISY	9 km
10001 - 1006	PARIS-St-LAZARE - DIEPPE (par Pontoise)	48 km
1006 - 1007	PARIS-St-LAZARE - Gisors-(Emb ^t (par Pontoise)	20 km
1103 - 1104)		
1109 - 1110)	PARIS-St-LAZARE - ROUEN R.D.	80 km
1135 - 1148	ROUEN R.D. - LE HAVRE	25 km
3122	LE HAVRE - BREUTE-BEUZEVILLE	4 km
1050 - 1055)		
1056 - 1057)	ROUEN R.D. - DIEPPE	35 km
2152 - 2153	BEUTE-BEUZEVILLE - PECAMP	6 km
2188 - 2182)		
2102-2103)	St-PIERRE-du-VAUVRAY - LOUVIERS	5 km
2204 - 2205	RUEIL - PACY-sur-EURE	3 km
2200 - 2201	ROUEN O. - ELBEUF-VILLE	6 km
1263	LE MANS - ARGENTAN	14 km

1267-1268	LE MANS - ALERÇON	16
1261-1274	ARGENTAN - CAEN	19 km
1203	SERQUIGNY - OISSEL	9 km
1202-1205-1212	SERQUIGNY-ROUEN R.D.	30 km
3147	ELBEUF-St-AUBIN - ROUEN R.D.	3 km
3142	OISSEL - ELBEUF-St-AUBIN	1 km
1319-1342	MANTES-CASSICOURT-EVREUX-Emb ^t	14 km
1315-1348	EVREUX-Emb ^t - LISIEUX	24 km
1355-1352	LISIEUX - CAEN	13 km
4305-1384	CAEN - CHERBOURG	38 km
2302-2303-2304	LISIEUX - TROUVILLE - DEAUVILLE	17 km
2305-1306-1307		
2271-2274	CAEN - FLERS	19 km
3304-3305	EVREUX-Emb ^t - LAIGLE	16 km
1405	PARIS-MONTPARNASSE - ARGENTAN	28 km
203-204-206	PARIS-MONTPARNASSE - DREUX	59 km
210-213		
1412	ARGENTAN - DREUX	16 km
1441	ARGENTAN - GRANVILLE	19 km
2400-2405	BRIOUZE - LA FERTE-MACE	5 km
1610-1611	DOL - LISON	39 km
1603	COUTANCES - AVRANCHES	8 km
1600-1615-1621	LISON - COUTANCES	20 km
1601-1620	DOL - St-BRIEUC	26 km
1608-1613	DOL - DINAN - DINARD	14 km
3600-3601	COUTANCES - CHERBOURG	26 km
1651-1652	RENNES - St-MALO	47 km
1653-1654		
309-322	PARIS - CHARTRES	25 km
1500-1505	CHARTRES - NOGENT	34 km
1512-1517		
1501-1506	NOGENT - LE MANS	34 km
1509-1520		
1504-1513	PARIS-MONTPARNASSE - LE MANS	60 km
1549	LE MANS - LAVAL	13 km
1593	SAINT-BRIEUC - MORLAIX	12 km
1583-1584	SAINT-BRIEUC - BREST	42 km
1560	LA BROCHINIÈRE - RENNES	5 km
1720-1721	LE MANS - ANGERS	56 km
1726-1729		
2705-1746	TOURS - ANGERS	31 km
2532-2733-2746	NANTES - LE CROISIC	53 km
2747		
2740-2741	SAVENAY - St-NAZAIRE	7 km
1773 - 1782	NANTES - QUIMPER	73 km
3510-3517	St-BRIEUC - PONTIVY	21 km
2543-2548	RENNES-REDON	20 km
3713-3718	SABLE - St-NAZAIRE	54 km
1817-1802-1818	CHARTRES - SAUMUR	56 km
1806-1819	SAUMUR - THOUARS	12 km

1805-1822	THOUARS - NIORT	23 km
1805-1820	NIORT - SAINTES	21 km
1815	NIORT - SAINTES	11 km
1851	POITIERS - NIORT	11 km
1853	NIORT - LA ROCHELLE	10 km
865-866	SAINTE - ROYAN	11 km
2803-2810	THOUARS - LES SABLES	43 km
2875-2872	FONTENAY - VELLUIRE	3 km
1901-1902	LA ROCHELLE - NANTES	51 km
1901-1962	LA ROCHELLE - SAINTES	21 km
1911-1912	NANTES - CLISSON	8 km
SB 1, BS 2	SAINTE-MARIENS - BORDEAUX	12 km
2940-2945	SAINTE - ANGOULEME	22 km

Total des réductions sur la Région de l'Ouest 2.573 km

MF

10 janvier 1941

OBJET : Réduction des
parcours voya-
geurs au 15
janvier.-

COPIE

D. 11150/17

W 1307

WEHRMACHT - VERKEHRS - DIREKTION BRUXELLES
Eisenbahn Abteilung

Dans un but d'économie de charbon et pour répondre à un désir que vous avez exprimé, nous avons l'honneur de vous faire connaître que nous effectuerons, à partir du 15 janvier 1941, une réduction de nos parcours de trains de voyageurs de l'ordre de 7 % qui représente environ 2300 kms par jour pour le territoire de la W.V.D. BRUXELLES.

Nous vous adressons ci-joint la liste des trains intéressant la W.V.D. BRUXELLES dont la circulation sera supprimée ou limitée.

Le Directeur Général,

Signé : LE BESNERAIS.

Réductions de parcours prévues sur la W.V.D.-BRUXELLES
pour le 15 janvier 1941

- Tableau récapitulatif -

Est	1.276 km
Nord	591 km
Sud-Est	435 km

Total S.N.C.F. 2.302 km

Réductions de parcours prévues sur la W.V.D. BRUXELLES
pour le 15 janvier 1941

Région de l'Est -

a) Trains à rendre facultatifs tous les jours

1505 - 1402	CHALINDREY - MIRECOURT	96 km
1405 - 1502	MIRECOURT - CHALINDREY	96 km
2166 - 1606	PORT-d'ATELIER - EPINAL	73 km
1605 - 2165	EPINAL - PORT-d'ATELIER	73 km
LTR - RTL	LAON - GUIGNICOURT (REIMS)	62 km

Total du a) 400 km

b) Trains à rendre facultatifs les D.F.

129 - 132	(CHALONS) REVIGNY-BAR-le-DUC	5 km
150 - 159	BAR-LE-DUC - NANCY	28 km
174 - 179	NANCY - AVRICOURT	16 km
1206 - 1201	NANCY - PAGNY-sur-MOSELLE	11 km
2106 - 2121	LUNEVILLE - St-DIE	14 km
463 - 468	(CHAUMONT) - LANGRES - CHALINDREY	3 km
485 - 488	LANGRES - CHALINDREY	3 km
477 - 486	CHALINDREY - VESOUL	21 km
480 - 479	VESOUL - BELFORT	18 km

Total du b) 119 km

c) Trains à rendre facultatifs les D.L., Merc. V.

242 - 249	AMAGNE-CHARLEVILLE	35 km
252 - 259	LONGUYON - LONGWY	19 km
1451 - 1474	VERDUN - CONFLANS	35 km
1460 - 1461	VALLEROY - HOMECOURT	5 km
1420 - 1419	NANCY - MIRECOURT	52 km
1627 - 1628	EPINAL - LURE	64 km
2167 - 2168	AILLEVILLERS - PORT-d'ATELIER	26 km
3167 - 3166	AILLEVILLERS - PLOMBIERES	10 km
3177 - 3178	AILLEVILLERS - FAYMONT	16 km
2711 - 2722	EPINAL - REMIREMONT	24 km
1805 - 1822	EPINAL - St-DIE	52 km
1875 - 1882	LEVELINE - GERARDMER	16 km
1906 - 1905	LEROUVILLE - VERDUN	46 km
2303 - 2306	BARISEY-la-COTE - MIRECOURT	47 km
2407 - 2406	NEUFCHATEAU - EPINAL	67 km

Report : 514 km

.....

		Report	514 km
1353 - 1354	JOINVILLE - GONDRECOURT		41 km
2603 - 2610	REMIREMONT - CORNIMONT		21 km
2703 - 2706	TOUL - PONT-St-VINCENT		21 km
2802 - 2803	CONFLANS - AUDUN		27 km
3506 - 3507	LUNEVILLE - BRUYERES		68 km
497 - 498	VITREY - BOURBONNE		16 km
1971 - 1978	VESOUL - GRAY		49 km

Total du c) 757 km

Total des réductions pour la Région de l'Est.....1.236 km

Réductions de parcours prévues sur la
W.V.D. BRUXELLES pour le 15 janvier 1941

REGION DU NORD -

Trains à rendre facultatifs tous les jours

R.T.L. - L.T.R.	ROUBAIX - LAON	
2978-2987-3177-3192	VALENCIENNES - QUIEVRAIN	345 km
3009 - 3012	DOUAI - LENS	44 km
2375 - 2376	LENS - DON-SAINGHIN	52 km
203 - 224	LAON - HIRSON	38 km
		112 km

Total pour la Région Nord :

591 km

Réductions de parcours prévues sur la W.V.D. BRUXELLES
pour le 15 janvier 1941

REGION DU SUD-EST -

Trains rendus facultatifs tous les jours

831 - 832	AUXONNE - BESANCON	180 km
833 - 838	BESANCON - BELFORT	192 km
1 navette entre	DOLE - PONTARLIER - MOREZ	123 km

Total des réductions sur la Région du Sud-Est : 435 km

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

D. 11150/17

8 janvier 1941

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous signaler la baisse dangereuse de nos stocks de charbon qu'avait entraînée l'insuffisance prolongée de nos attributions mensuelles et j'ai été ainsi conduit à vous annoncer, dans ma dernière lettre du 6 janvier, une proposition de réduction modérée des parcours voyageurs.

Par ailleurs, par note ci-jointe, dont copie vous a déjà été transmise, la W.V.D. de Paris nous a prescrit de diminuer les parcours de nos trains en vue d'en ramener le montant total dans la limite du chiffre de 200.000 kilomètres par jour fixé le 5 novembre dernier : le taux de cette réduction avait été arrêté à 20 % par rapport au nombre de trains-kilomètres réalisés pour la période du 1er au 15 octobre 1940 ; à la suite d'une discussion technique avec la W.V.D., les prescriptions des Autorités allemandes ont été ramenées à une réduction de trains journaliers de voyageurs de 7 % environ.

Pour ces diverses raisons, je considère que nous nous trouvons dans l'obligation de réaliser, à partir du 15 janvier 1941, une réduction de nos parcours voyageurs de 13.350 kms, soit 7 % environ.

Je vous adresse, ci-joint, la liste des trains express dont la circulation sera supprimée ou limitée.

Des affiches dans les gares et des communiqués à la Presse et à la Radio porteront ces nouvelles restrictions à la connaissance du public et lui exposeront que le charbon doit être réservé en premier lieu aux transports de marchandises et de denrées indispensables à la vie du Pays. Des encarts seront édités en vue de mettre en concordance les indicateurs avec les modifications effectuées.

Ces réductions seront vraisemblablement maintenues jusqu'au 5 mai 1941, date du nouveau service pour lequel nous prévoyons des parcours un peu plus étoffés en vue de faire face aux transports plus intensifs de voyageurs pendant la belle saison, si les circonstances nous le permettent.

.....

Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Communications.-

Je vous prie de vouloir bien nous confirmer d'urgence votre accord sur les mesures ainsi envisagées ; l'obligation dans laquelle nous sommes de nous conformer aux instructions reçues de la W.V.D. ne nous permettent pas, au surplus, d'en éluder l'application en ce qui concerne la zone occupée.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

Signé : FOURNIER.

Liste des trains express rendus facultatifs

Est -

1505 - 1402 entre CHALINDREY et MIRECOURT
 1405 - 1502 entre MIRECOURT et CHALINDREY
 2166 - 1606 entre PORT-d'ATELIER et EPINAL
 1605 - 2165 entre EPINAL et PORT-d'ATELIER

Nord -

3480 - 3481 (PARIS-VALENCIENNES) entre PARIS et SAINT-JUST

Les horaires seront aménagés de manière à donner à SAINT-JUST les correspondances suivantes :

3480 au 306 LILLE - PARIS
 3481 au train 15 PARIS - LE TREPONT
 LTR - RTL entre LILLE et REIMS

Ouest -

Pas de suppression de trains express.

Sud-Ouest -

903 - 904 entre DAX et TARBES
 VT - TV entre TOULOUSE et VICHY

Sud-Est -

115 - 116 entre LYON et MARSEILLE
 433 - 914 entre NIMES et SETE
 831 - 832 entre DIJON et BESANÇON
 833 - 838 entre BELFORT et BESANÇON
 835 - 840 entre LYON et POLIGNY
 631 - 632 entre MACON et AMBERIEU
 733 - 734 entre LYON et BELLEGARDE
 633 - 634 entre CULOZ et MODANE
 1051/1052 - 1054/1055 entre DIJON et SAINT-GERMAIN-des-FOSSES

Total des réductions effectuées (parcours journaliers)

Nord.....	1.710 km
Est	1.880 km
Ouest	2.600 km
Sud-Ouest	3.510 km
Sud-Est	3.650 km

Total 13.350 km sur un total de
 189.000 km journaliers,
 soit 7 %.

8 janvier 1941

1104

Extrait du P.V. de la séance du Conseil d'Administration
du 8 janvier 1941

QU. II - Comptes rendus

1°) Trafic, recettes, mouvement

Réduction des parcours voyageurs

(s)

P.V. COURT

Après échange de vues auquel prennent part notamment M.M. GRIMPRET, BOUTET, de TARDE et le Commissaire du Gouvernement, le Conseil décide de porter à la connaissance de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications que la S.N.C.F. se trouve dans l'obligation de réaliser, à partir du 15 janvier 1941, une réduction de ses parcours voyageurs de 7 % environ.

STENO p. 4

S.B.

M. LE BESNERAIS

/ nous avons été saisis, par la W.V.D. de Paris, d'une lettre nous invitant à procéder précisément à une réduction de nos parcours voyageurs. Une conférence a été eu lieu à la demande de la W.V.D. de Paris à l'effet ^{d'examiner} ~~de discuter~~ les mesures à prendre et les autorités allemandes se sont finalement déclaré d'accord avec nos services pour la réalisation d'une réduction des parcours voyageurs de l'ordre de 7 % à dater du 15 janvier 1941.

C'est cette réduction de 7 % des parcours voyageurs qu'il convient, comme suite à notre lettre du 6 janvier, d'appliquer à l'ensemble du territoire et je me propose de présenter à la signature de M. le Président une lettre au Secrétaire d'Etat aux Communications insistant sur les raisons pour lesquelles nous ne pouvons pas ne pas appliquer cette réduction au moins pour le territoire de la W.V.D. de Paris et celui de la W.V.D. de Bruxelles.

M. LE PRESIDENT.- J'ajouterai seulement un mot à ce que vient de dire M. LE BESNERAIS. A la fin décembre, M. LE BESNERAIS m'avait proposé, devant cette situation alarmante du charbon, de saisir le Ministre de la question en lui demandant une réduction de 20 % des parcours voyageurs et la suppression de tous les transports de marchandises autres que les programmes de priorité et les programmes généraux. La mesure était si grave que j'ai cru devoir tenter d'abord, une ultime démarche auprès de M. LAFON et lui dire : voilà ce que la chute ^{de nos} ~~des~~ approvisionnements en combustibles nous accule à faire, ce sont des mesures très graves dont vous pouvez mesurer toute la portée, avant que nous ne les prenions, êtes-vous disposé à faire l'effort voulu ? M. LAFON s'est rendu compte de la gravité de la question. C'est pour cela qu'il nous a donné sur le papier satisfaction.

Aujourd'hui nous sommes en présence du fait que, non seulement nous n'avons plus satisfaction, mais que nous allons à une situation pire encore, ce qui nous obligera à prendre les mesures que nous avons tout d'abord envisagées.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.- J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de M. LE BESNERAIS et je voudrais seulement apporter ici quelques précisions.

Dès le 20 décembre, à la suite d'une conférence qui avait réuni tous les intéressés, j'avais signalé au Secrétaire d'Etat que l'on serait peut-être amené à envisager une réduction du parcours des trains voyageurs et le Ministre m'a répondu qu'il demandait qu'on ne fasse aucune réduction de parcours voyageurs ni marchandises.

M. LE BESNERAIS.- Si nous n'avons pas de charbon, nous sommes bien obligés de réduire les parcours. Il vaut beaucoup mieux prévoir d'avance la réduction plutôt que de laisser

aller les choses elles-mêmes et de se trouver un beau jour en présence d'un arrêt brusque et total des transports en tel ou tel point que l'on n'aura pas prévu.

D'autre part, en ce qui concerne les territoires des N.V.D. de Paris et de Bruxelles, la S.N.C.F. ne ~~peut~~ ^{peut} pas ne pas obtempérer aux instructions reçues des autorités allemandes en vue de réduire, à compter du 15 janvier, le parcours des trains voyageurs. Organisation de transport, celle-ci, il ne faut pas l'oublier, est aux ordres du Chef allemand des Transports. L'article 13 de la Convention d'Armistice est, en effet, ainsi conçu :

"Toutes les organisations françaises des chemins de fer, des routes et des voies navigables, y compris leur réseau de transmission, situées dans le territoire occupé par les troupes allemandes sont à la disposition pleine et entière du Chef allemand des transports. Ce Chef est en droit de prendre toutes mesures qu'il jugera nécessaires selon les besoins de l'exploitation et du trafic."

M. GRIMPRET.-- La question se pose précisément de savoir comment, au point de vue des relations que nous avons avec les Autorités d'occupation et dans nos propres rapports avec le Gouvernement, doivent être interprétées ces dispositions. Quel sens exact ont les mots "organisation de transport" ?

Le Conseil procède à un échange de vues à ce sujet, auquel prennent part notamment M. le Président, M. GRIMPRET, M. BOUTEL, et M. de TARDE, M. LE BESNERAIS et M. le COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT.

En définitive, le Conseil décide de porter à la connaissance de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications que la S.N.C.F. se trouve dans l'obligation de réaliser, à partir du 15 janvier 1941, une réduction de ses parcours voyageurs de 7% environ.

SECRETARIAT D'ETAT
AUX COMMUNICATIONS

Paris, le 8 janvier 1941

Direction Générale
des Transports

Secrétariat

LE DIRECTEUR GENERAL DES TRANSPORTS,
à Monsieur le PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER.

Comme suite à la séance du Conseil d'Administration du
8 janvier 1941, j'ai adressé à M. le Secrétaire d'Etat aux
Communications, le message suivant :

"La W.V.D. a demandé à la S.N.C.F. de réduire les par-
"cours vapeur pour besoins français au niveau du début d'Octo-
"bre. Au cours d'une conférence entre la W.V.D. et la S.N.C.F.
"un programme de réduction de 7% des parcours voyageurs a
"été établi. Sauf votre opposition, ce programme sera mis en
"application le 15 janvier. Cette réduction me paraît accep-
"table; refus de réduire les parcours voyageurs ou marchandises
"ne me paraît possible qu'au-delà".

Il m'a répondu le 8 janvier à 16 h.30 comme suit :

"D'accord sur réduction temporaire de 7% des parcours
"voyageurs. Une réduction analogue devra être appliquée dans
"la zone occupée.

"Eviter toute réduction de transports marchandises; c'est
"une question vitale".

J'ai l'honneur de vous faire part de cette réponse.

(s) CLAUDON.

W.V.D. PARIS
Division des Chemins de fer

Traduction

31/31 H/B 1

D 11150/17

W 2097 a

Paris, le 30 décembre 1940.

Société Nationale des Chemins de fer Français
Service Central du Mouvement
8, rue de Londres
PARIS

OBJET : Réduction des parcours des trains.

Il est inadmissible à l'heure actuelle que le nombre de trains-kilomètres vapeur effectués pour les besoins français puisse dépasser de 25 % le contingent de 200.000 km par jour comme ce fut le cas dans la première quinzaine d'octobre et de novembre. Il y a donc lieu de prévoir qu'à partir du 10 janvier 1941 les parcours des trains vapeur à effectuer pour les besoins français devront subir une réduction de 20 % par rapport au nombre des trains-kilomètres qui, pour la période du 1 au 15 octobre 1940, a été de 3.741.036 km.

Nous demandons à la S.N.C.F. d'envisager les mesures à prendre à cet effet ; une décision définitive vous sera adressée le 4 janvier.

Signé : ISSMER.